



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Grangeneuve – Section Agriculture
Secteur Ressources – Aménagement du territoire

Rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux
T +41 26 305 58 00
www.fr.ch/grangeneuve

Demande de permis de construire – Constructions agricoles, annexe AGR-13

Attestation de la viabilité économique à long terme

Selon art. 34 al. 4 let. c OAT

Requérant

Adresse

NPA Localité

Projet

Date des plans

Coût du projet

Date et auteur du budget

Le budget d'exploitation atteste la viabilité du projet susmentionné. En effet, les principaux résultats de ce budget, présentés ci-dessous, montrent que l'exploitation agricole du requérant pourra subsister à long terme, selon les exigences de l'alinéa 4 lettre c de l'article 34 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (RS 700.1). Ces résultats sont calculés sur l'ensemble de la période budgétée (en principe 6 ans).

Résultat d'exercice :

Modification du capital propre :

Variation de trésorerie nette :

Lieu, date, signature de l'auteur du budget :

, le

Signature de l'expert/-e :

Par ma signature j'atteste la validité des données ci-dessus. J'autorise l'auteur du budget à le transmettre aux autorités de préavis si la procédure d'autorisation de construire le nécessite. J'atteste également avoir compris que le présent document ne constitue pas une décision de financement de la part des différents bailleurs de fonds nommés dans le budget et qu'il relève de ma responsabilité de contacter ces derniers pour obtenir le financement requis.

Lieu, date, signature du requérant :